



**Seules Terre et Mer**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seules, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 15 janvier 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 15 janvier 2021.

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

*Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON, Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.*

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

*Isabelle AUBRY (Suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN (jusqu'au point II), Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER (jusqu'au point II), Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON  
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

A partir du point III :

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Gérard LEU  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de conseillers en visio-conférence : 33 puis 31 à partir du point III

Nombre de votants : 43

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

### INTERVENTION PREALABLE

Madame DURAND, Sous-Préfète de l'arrondissement de Bayeux, a présenté aux élus communautaires le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Madame DURAND explique que le CRTE répond à un triple objectif :

**1. Un contrat d'accompagnement :** sur la base du projet de territoire de l'EPCI, le CRTE a vocation à recensé les projets structurants qui seront réalisés sur la période 2020-2026, qu'ils soient portés par les communes ou les intercommunalités, à condition qu'ils servent les ambitions de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, économie, éducation, habitat, commerce, agriculture, etc.)

**2. Un contrat de relance** : seront inscrits également les programmes Etat dont le territoire a bénéficié ou peut bénéficier et qui figurent dans le Plan France Relance, visant les objectifs de relance et de développement du territoire. Des projets privés peuvent également y être inscrits s'ils s'insèrent dans cet objectif, et notamment s'ils ont bénéficié du Plan France Relance.

**3. Un contrat ombrelle** : le CRTE a vocation à intégrer l'ensemble des contrats locaux existants et permettra ainsi de simplifier le paysage contractuel liant l'EPCI avec l'État ainsi que l'ensemble des partenaires.

Ce CRTE devra comprendre :

- 1. Un socle commun - le projet du territoire - décliné en orientations stratégiques**
- 2. Des orientations stratégiques traduites en un plan pluriannuel d'actions et de projets structurants**
- 3. Un accompagnement via un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'État ainsi que des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions et des projets.**

La présentation sera transmise aux conseillers communautaires et aux mairies.

---

## **I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020**

---

Le compte rendu de la précédente séance est adopté par le conseil communautaire à l'**UNANIMITE**.

---

## **II. POINT SUR BUDGETS 2020/2021**

---

Monsieur GUESDON explique que les chiffres présentés sont susceptible d'évoluer avec les dernières écritures. Il s'agit ici de faire un état des lieux de l'année passé et de se fixer des orientations pour l'année 2021.

Monsieur GUESDON rappelle que ce travail à commencer par un rendez-vous avec le Trésorier Monsieur Noël puis s'est poursuivi par une réunion de Bureau débouchant sur 3 objectifs à long terme :

- 1° le désendettement de la communauté de communes
- 2° un maintien de la pression fiscale
- 3° une continuité dans les investissements.

Il est précisé que la commission finances et mutualisation du 19 janvier a affiné les orientations présentées ci-dessous par Monsieur GUESDON.

- Coût du Covid-19 sur 2020**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
MASQUES ADULTES ET ENFANTS	156 376,60 €	SUBVENTION ETAT	41 600,00 €
PRODUITS PROTECTIONS MATERIEL	62 779,58 €	MASQUES DES COMMUNES	36 880,00 €
IMPULSION NORMANDIE	34 000,00 €		
PRIME COVID	36 080,00 €	FCTVA	1 517,86 €
PERTE RSI GARDERIE	160 000,00 €		
BOITES DRIVE LIVRES BIBLIOTHEQUE	2 011,86 €		
PLEXIGLASSES ACCUEUILS	2 890,40 €		
CLAUSTRA RSI VER	4 350,70 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>458 489,14 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>79 997,86 €</b>

Reste à charge pour STM : 378 491,28 €

- Résultat prévisionnel 2020**

## INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement réalisées en 2020	2 697 802,85
Dépenses d'investissement réalisées en 2020	4 384 671,46
<b>I - Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>-1 686 868,61</b>
<b>II - Résultat antérieur reporté</b>	
Déficit cumulé Seullles Terre et Mer	<b>-870 349,09</b>
<b>III - Résultat de l'exercice</b>	
Besoin de financement (I+II)	<b>-2 557 217,70</b>
IV - Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2020	1 978 817,58
V - Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2020	1 522 174,57
<b>Besoin de financement (III+IV+V)</b>	<b>-2 100 574,69</b>

### **Affectation de résultats**

Recettes de fonctionnement réalisées en 2020	12 158 644,16
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2020	11 030 644,22
<b>Excédent de fonctionnement 2020</b>	<b>1 127 999,94</b>

*(différence recettes - dépenses)*

### **Résultat antérieur reporté**

Excédent antérieur STM	<b>2 678 745,80</b>
<b>Excédent cumulé STM</b>	<b>3 806 745,74</b>
<b>Affectation de résultats (financement des investissements)</b>	<b>-2 100 574,69</b>
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>1 706 171,05</b>

*En date du 13 janvier 2021 – susceptible d'être modifié d'ici le vote du compte administratif*

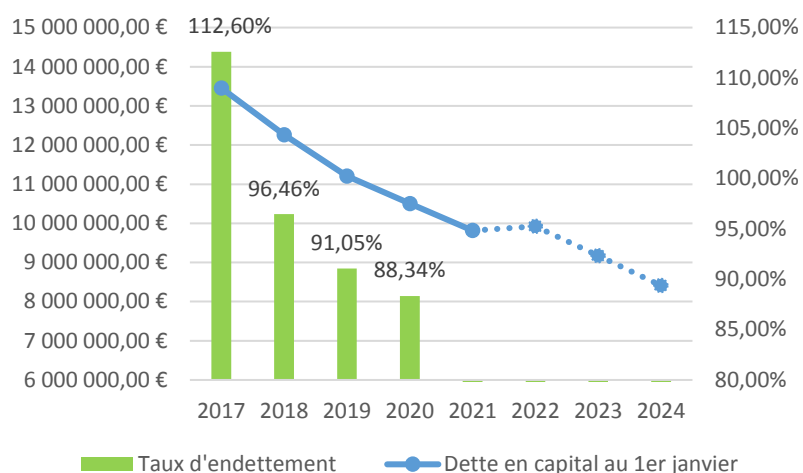
- **La dette**

Dette en capital au 01/01/2017 : 13 456 208.49 €  
 Dette en capital au 01/01/2018 : 12 264 721.52 €  
 Dette en capital au 01/01/2019 : 11 209 684.29 €  
 Dette en capital au 01/01/2020 : 10 505 587.72 €  
 Dette en capital au 01/01/2021 : 9 814 601.41 €

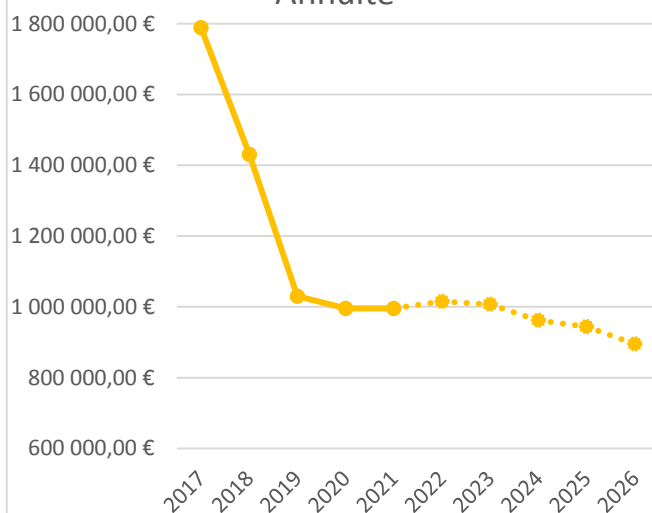
Annuité 2017 : Intérêts : 387 613.17 €  
 Annuité 2018 : Intérêts : 375 974.42 €  
 Annuité 2019 : Intérêts : 326 401.95 €  
 Annuité 2020 : Intérêts : 304 685.28€  
 Annuité 2021 : Intérêts : 284 415.25€

Capital : 1 401 301.75 €  
 Capital : 1 054 980.73 €  
 Capital : 704 096.67 €  
 Capital : 690 986.31 €  
 Capital : 711 613.25 €

## Evolution de la dette



## Annuité



### Tableau des emprunts en cours :

Code Emprunt	Somme empruntée	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Taux fixe	Durée	Méthode de calcul
2005-0002	200 000,00	CONST ECOLE MATERNELLE BANVILLE	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	3.510000	20 ans	Echéance fixe
2006-0005	500 000,00	GRUPE SCOLAIRE AUDRIEU	CREDIT FONCIER	4.190000	30 ans	Echéance fixe
2007-0002	28 000,00	20082 - VIC CREPON	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.600000	15 ans	Capital fixe
2007-0005	99 989,78	Ecole maternelle Fontenay le Pesnel	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.550000	13 ans	Echéance fixe
2008-0001	150 000,00	20092 - TRAVAUX LOCAUX ET 2009	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	5.000000	25 ans	Echéance fixe
2008-0002	66 153,00	20091 - VIC GRAYE S/MER CA	CREDIT AGRICOLE	4.620000	20 ans	Echéance fixe
2008-0003	310 000,00	VOIRIE 2008	DEXIA CREDIT LOCAL	5.050000	15 ans	Echéance fixe
2008-0004	100 000,00	ACQUISITION DE TERRAINS	DEXIA CREDIT LOCAL	5.110000	15 ans	Echéance fixe
2009-0001	150 000,00	20101 - Travaux PS Graye et voirie	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.050000	20 ans	Echéance fixe
2009-0002	130 000,00	ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS	CREDIT AGRICOLE	3.290000	10 ans	Capital fixe
2009-0003	166 000,00	TRAVAUX VOIRIE 2009	CREDIT AGRICOLE	3.760000	15 ans	Capital fixe
2009-0004	1 217 000,00	GRUPE SCOLAIRE RSI THAON	CREDIT AGRICOLE	4.220000	30 ans	Capital fixe
2010-0001	150 000,00	20111 - Travaux voiries	CREDIT AGRICOLE	3.720000	20 ans	Echéance fixe
2010-0002	300 000,00	EMPRUNT LOCAL CREULLY	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	3.190000	30 ans	Capital fixe
2010-0003	800 000,00	GRUPE SCOLAIRE AUDRIEU	CREDIT AGRICOLE	3.830000	30 ans	Echéance fixe
2010-0004	180 000,00	EXTENS ECOLE PRIMAIRE GRAYE SUR MER	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	3.110000	15 ans	Echéance fixe
2011-0001	150 000,00	20121-Investissements 2011 matériel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	4.510000	15 ans	Echéance fixe
2011-0002	236 000,00	EMPRUNT VOIRIE 2009-2010	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.300000	15 ans	Capital fixe
2011-0003	248 000,00	GRUPE SCOLAIRE LANTHEUIL	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.560000	16 ans	Echéance fixe
2011-0004	170 000,00	Ext. Ecole Fontenay le Pesnel	CREDIT AGRICOLE	4.180000	15 ans	Echéance fixe
2011-0005	200 000,00	CONSTR BAT SCOLAIRE VER SUR MER N°1	CREDIT AGRICOLE	3.750000	20 ans	Echéance fixe
2011-0006	210 000,00	CONST BAT SCOL N°2 VER SUR MER	CREDIT AGRICOLE	3.750000	20 ans	Echéance fixe
2012-0001	150 000,00	20122 - VOIRIES ET PISTES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	4.790000	15 ans	Echéance fixe
2012-0002	1 000 000,00	EMPRUNT GYMNASSE	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.050000	20 ans	Echéance fixe
2012-0003	700 000,00	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	5.310000	20 ans	Capital fixe
2013-0001	200 000,00	20131 Program inv circuit multimod	CREDIT AGRICOLE	3.930000	20 ans	Echéance fixe
2013-0002	100 000,00	20132 - Travaux voiries 2013	CREDIT AGRICOLE	3.650000	20 ans	Echéance fixe
2013-0003	500 000,00	GARDERIE - MEDIATHEQUE	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.660000	20 ans	Echéance fixe

2014-0001	350 000,00	20141-Investissements achat terrain	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.460000	20 ans	Echéance fixe
2014-0002	674 000,00	INVESTISSEMENTS 2013	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.320000	20 ans	Echéance fixe
2014-0003	800 000,00	EMPRUNT GS COULOMBS	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.320000	20 ans	Echéance fixe
2015-0001	300 000,00	EMPRUNT GS COULOMBS 2EME PHASE	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.520000	20 ans	Echéance fixe
2015-0002	2 000 000,00	GROUPE SCOLAIRE TILLY	LA BANQUE POSTALE	2.600000	20 ans	Capital fixe
2015-0003	1 100 000,00	Reprise emprunt scolaire Tilly/S GS	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.150000	20 ans	Capital fixe
2015-0004	132 154,81	Reprise emprunt scolaire Fontenay	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	4.250000	26 ans	Echéance fixe
2015-0005	950 000,00	EMPRUNT GS AUDRIEU	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	1.910000	25 ans	Echéance fixe
2015-0006	25 000,00	BUREAU ECOLE GRAYE SUR EMR	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	2.370000	15 ans	Echéance fixe
2016-0001	294 158,00	VOIRIE 2015-PARKING COLLEGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1.750000	20 ans	Capital fixe
2016-0003	400 000,00	GROUPE SCOLAIRE AUDRIEU	CAISSE D'EPARGNE DE B.N	1.940000	15 ans	Echéance fixe
2020-0001	819 424,00	PSLA TILLY	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	0.550000	25 ans	Echéance fixe

#### Amortissement prévisionnel de la dette :

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2021	9 814 601,41	711 613,25	284 415,25	996 028,50	9 922 412,16
2022	9 922 412,16	749 575,51	265 863,91	1 015 439,42	9 172 836,65
2023	9 172 836,65	763 340,00	243 409,59	1 006 749,59	8 409 496,65
2024	8 409 496,65	741 199,48	220 524,64	961 724,12	7 668 297,17
2025	7 668 297,17	745 003,09	199 127,98	944 131,07	6 923 294,08
2026	6 923 294,08	717 148,59	177 562,87	894 711,46	6 206 145,49
2027	6 206 145,49	716 601,06	157 330,37	873 931,43	5 489 544,43
2028	5 489 544,43	680 073,80	137 074,50	817 148,30	4 809 470,63
2029	4 809 470,63	687 979,26	118 676,95	806 656,21	4 121 491,37
2030	4 121 491,37	692 909,25	100 259,77	793 169,02	3 428 582,12
2031	3 428 582,12	661 597,34	81 966,59	743 563,93	2 766 984,78
2032	2 766 984,78	600 035,32	64 860,14	664 895,46	2 166 949,46
2033	2 166 949,47	535 844,74	50 500,55	586 345,29	1 631 104,73
2034	1 631 104,73	496 628,46	37 298,92	533 927,38	1 134 476,27
2035	1 134 476,27	260 912,50	25 428,68	286 341,18	873 563,77
2036	873 563,77	191 890,67	19 068,02	210 958,69	681 673,10
2037	681 673,10	145 764,47	13 809,88	159 574,35	535 908,63
2038	535 970,69	126 325,97	9 583,85	135 909,82	409 644,72
2039	409 644,72	128 440,48	5 722,78	134 163,26	281 204,24
2040	281 204,24	82 667,04	2 159,86	84 826,90	198 537,20
2041	198 537,20	34 079,95	1 019,65	35 099,60	164 457,25
2042	164 457,25	34 267,40	832,20	35 099,60	130 189,85
2043	130 189,85	34 455,86	643,74	35 099,60	95 733,99
2044	95 733,99	34 645,38	454,22	35 099,60	61 088,61
2045	61 088,61	34 835,92	263,68	35 099,60	26 252,69
2046	26 252,69	26 252,69	72,07	26 324,76	0,00

#### Echéance de l'année 2021 :

Code Emprunt	Libellé de l'emprunt	Numéro de contrat	Capital	Intérêts	Total	Capital restant dû après échéance
2008-0004	ACQUISITION DE TERRAINS	MON262022EUR/0278616	8 077,06	1 302,56	9 379,62	17 413,44
2012-0003	INVESTISSEMENTS 2012	A14120DJ	32 191,88	18 803,27	50 995,15	321 918,77
2005-0002	CONST ECOLE MATERNELLE BANVILLE	2084516	11 496,46	2 164,33	13 660,79	50 165,26
2006-0005	GROUPE SCOLAIRE AUDRIEU	45 2504965 92 J	14 873,69	14 470,85	29 344,54	336 254,31
2009-0004	GROUPE SCOLAIRE RSI THAON	00149097123	33 828,64	26 945,37	60 774,01	617 372,80
2010-0003	GROUPE SCOLAIRE AUDRIEU	00153230598	21 695,38	23 276,86	44 972,24	594 126,66

2010-0004	EXTENS ECOLE PRIMAIRE GRAYE SUR MER	A14100B2	12 773,72	2 099,33	14 873,05	55 165,78
2011-0003	GROUPE SCOLAIRE LANTHEUIL	A14110LD	16 970,57	6 217,01	23 187,58	119 367,37
2011-0004	Ext. Ecole Fontenay le Pesnel	00160395417	12 119,65	3 192,79	15 312,44	68 768,32
2011-0005	CONSTR BAT SCOLAIRE VER SUR MER N°1	00153058800	9 795,86	4 359,58	14 155,44	106 459,67
2011-0006	CONST BAT SCOL N°2 VER SUR MER	00153059853	10 285,65	4 577,56	14 863,21	111 782,69
2013-0003	GARDERIE - MEDIATHEQUE	A141308M	23 279,33	5 402,81	28 682,14	325 201,06
2014-0002	INVESTISSEMENTS 2013	A1414013	30 830,23	8 302,08	39 132,31	472 325,94
2014-0003	EMPRUNT GS COULOMBS	A1414017	36 075,17	13 659,11	49 734,28	552 679,53
2015-0001	EMPRUNT GS COULOMBS 2EME PHASE	4590886	13 257,14	5 885,26	19 142,40	225 230,24
2015-0002	GROUPE SCOLAIRE TILLY	MON501469EUR/0514464	100 000,00	36 075,00	136 075,00	1 325 000,00
2015-0003	Reprise emprunt scolaire Tilly/S GS	A1414019	53 818,80	16 199,45	70 018,25	699 644,38
2015-0004	Reprise emprunt scolaire Fontenay	A141106Y	3 695,37	4 799,94	8 495,31	109 244,49
2015-0005	EMPRUNT GS AUDRIEU	A1409057 A141406Z	34 775,59	11 588,14	46 363,73	632 891,81
2015-0006	BUREAU ECOLE GRAYE SUR EMR	4569791	1 582,27	417,63	1 999,90	16 039,17
2016-0003	GROUPE SCOLAIRE AUDRIEU	4675959	24 953,76	5 845,00	30 798,76	285 655,24
2010-0002	EMPRUNT LOCAL CREULLY	7811968	10 000,00	6 260,36	16 260,36	190 000,00
2012-0002	EMPRUNT GYMNASSE	A141203B	46 284,27	13 487,94	59 772,21	635 357,29
2016-0001	VOIRIE 2015-PARKING COLLEGE	5123582	14 707,88	3 803,78	18 511,66	209 587,69
2008-0001	20092 - TRAVAUX LOCAUX ET 2009	2085067	5 493,26	5 051,30	10 544,56	97 571,32
2008-0002	20091 - VIC GRAYE S/MER CA	00112430221	3 580,38	1 558,23	5 138,61	30 147,64
2008-0003	VOIRIE 2008	MON262021EUR/0278615	24 990,28	3 980,44	28 970,72	53 830,38
2009-0003	TRAVAUX VOIRIE 2009	00149096681	11 066,68	1 508,38	12 575,06	33 199,84
2011-0001	20121-Investissements 2011 matériel	1209037	10 263,59	3 713,09	13 976,68	72 066,58
2011-0002	EMPRUNT VOIRIE 2009-2010	A14110GO	14 718,50	3 164,47	17 882,97	58 874,00
2013-0001	20131 Program inv circuit multimed	10000030524	8 928,88	5 557,32	14 486,20	135 799,76
2013-0002	20132 - Travaux voiries 2013	10000046242	4 467,13	2 599,75	7 066,88	68 421,37
2014-0001	20141-Investissements achat terrain	4366818	15 803,85	6 405,43	22 209,28	250 475,44
2007-0002	20082 - VIC CREPON	2084869	1 866,68	139,52	2 006,20	1 866,48
2010-0001	20111 - Travaux voiries	00156675737	7 468,74	3 197,34	10 666,08	81 260,24
2012-0001	20122 - VOIRIES ET PISTES	1228522	10 267,93	3 979,01	14 246,94	72 801,23
2020-0001	PSLA TILLY	5376759	7 650,51	1 124,39	8 774,90	811 773,49
2009-0001	20101 - Travaux PS Graye et voirie	7616354	7 678,47	3 300,57	10 979,04	76 672,48
<b>Total de la période</b>			<b>711 613,25 €</b>	<b>284 415,25 €</b>	<b>996 028,50 €</b>	<b>9 922 412,16 €</b>

Monsieur VERET demande à ce que les emprunts contractés pour des projets donnant lieu à des recettes couvrant les annuités d'emprunts soient mis à part. Ainsi, il souhaite que les emprunts pour les PSLA de Tilly sur Seulles et Creully sur Seulles, ainsi que l'extension du club house du CLNA d'Asnelles ne soient pas intégrés dans le calcul de l'endettement.

Monsieur OZENNE explique qu'il n'est pas possible de les mettre à part et que les recettes engendrées par ces investissements seront aussi intégrées dans le budget général.

Monsieur VERET développe son propos en rappelant avoir voté pour une équité entre les PSLA mais il ne souhaite pas que ces investissements neutres, à terme pour la communauté de communes, entraîne un déséquilibre territorial au détriment des communes littorales. Monsieur VERET souhaite que la construction d'un restaurant scolaire à Ver sur Mer soit priorisée rapidement sans quoi il ne pourra pas soutenir le budget présenté.

Monsieur OZENNE rend hommage à l'équipe précédente qui a réussi à désendetter la communauté de communes mais qui n'a pas pu investir puisque les finances ne le permettaient pas. Pour avoir un budget plus important, dans le privé on travaille plus mais dans une collectivité il y a deux solutions : soit on réduit les dépenses soit on augmente les recettes. Pour augmenter les recettes, faut-il augmenter les impôts ? Ce n'est pas ce qui est souhaité. En revanche, il faut certainement chercher de nouvelles recettes notamment dans les énergies renouvelables. S'agissant des trois grands projets du mandat, ils restent inchangés. Il s'agit du pôle périscolaire et culturel de Fontenay le Pesnel, de la cuisine centrale et du restaurant scolaire de Ver sur Mer. Il s'agit des priorités mais il est impossible de s'engager maintenant sur le délai de réalisation. Tout ne pourra pas être fait en 2 ou 3 ans.

Concernant l'équilibre territorial, Monsieur OZENNE rappelle que les services de STM sont déployés sur l'ensemble du territoire. STM c'est la gestion des écoles, des garderies, des médiathèques, des centres de loisirs, la collecte des déchets ménager, le contrôle des assainissements non collectif ...Monsieur OZENNE ajoute que si la question de Monsieur VERET concerne le financement de la maison médicale de Ver sur Mer, ce ne sera pas possible, en revanche une collaboration avec le PSLA de Creully sur Seulles est tout à fait envisageable.

Monsieur DELALANDE demande ce que Monsieur VERET souhaite et si c'est de l'argent combien veut-il. Monsieur DELALANDE alerte également sur le financement des déchets ménagers qui risque d'augmenter fortement à court terme et appelle donc à la prudence.

Monsieur VERET souhaite que la construction du restaurant scolaire de Ver sur Mer soit prioritaire car attendue par les administrés.

Monsieur LEU demande au président de faire appliquer une charte de bonne conduite en conseil communautaire afin d'éviter les débats redondants et les longues prises de parole.

S'agissant des énergies renouvelables, Monsieur LEMOUSSU indique être sollicité par de nombreuses sociétés pour des projets éoliens mais précise que rien n'est acté. Il s'agit de projets privés qui ne sont secrets.

Madame GAUMERD souhaite préciser que des tracts ont été distribués sur les communes déléguées de Coulombs et Cully au sujet d'un projet éolien sur Thue et Mue et Moulins en Bessin mais que la municipalité de Moulins en Bessin n'a reçu aucune information à ce sujet.

#### Evolution budgétaire :

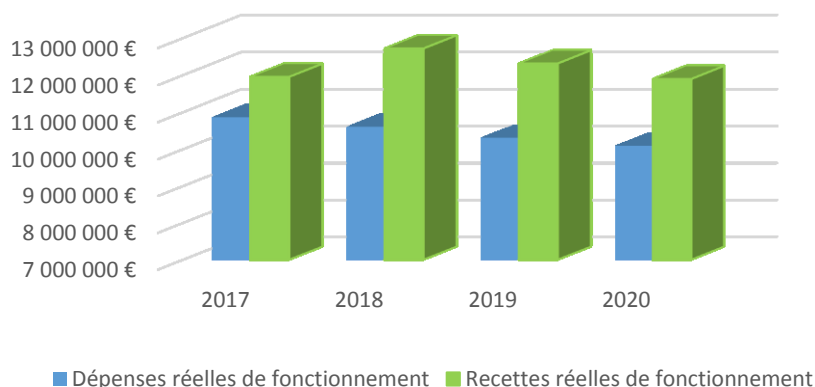
Sur les 4 derniers exercices budgétaires, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 7,08% tandis que les recettes, qui ont augmenté sur les exercices 2018 et 2019, reviennent au niveau de 2017 pour l'année 2020.

Cette diminution des dépenses de fonctionnement accompagnée d'annuités d'emprunt moins important permet une évolution favorable de la capacité d'autofinancement. Une baisse certaine est notée en 2020 notamment due aux pertes de recettes Covid-19.

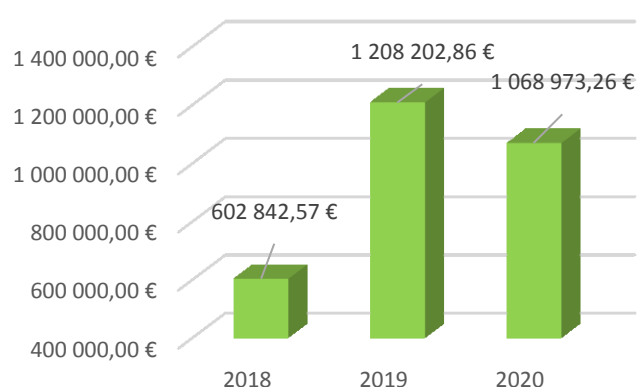
Au sujet du coût du COVID, Monsieur DUBOIS estime que lorsqu'on n'a pas les moyens, on ne doit pas attribuer des primes aux agents. Dans le secteur privé quand les résultats ne sont pas présents, la prime de fin d'année est supprimée.

Monsieur OZENNE explique que l'on ne peut pas comparer le public avec le privé à ce sujet. La prime COVID versée aux agents avait vocation à reconnaître l'investissement pendant la crise sanitaire. Le résultat de cet investissement c'est le fait qu'aucune école n'a été fermée et qu'aucun cluster n'a été signalé.

Section de fonctionnement



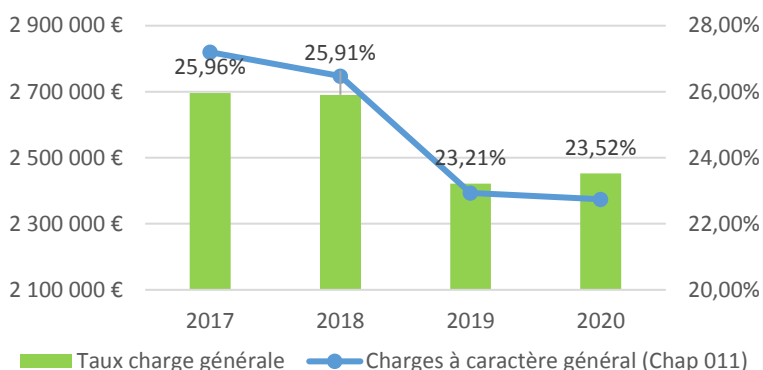
Capacité d'autofinancement nette



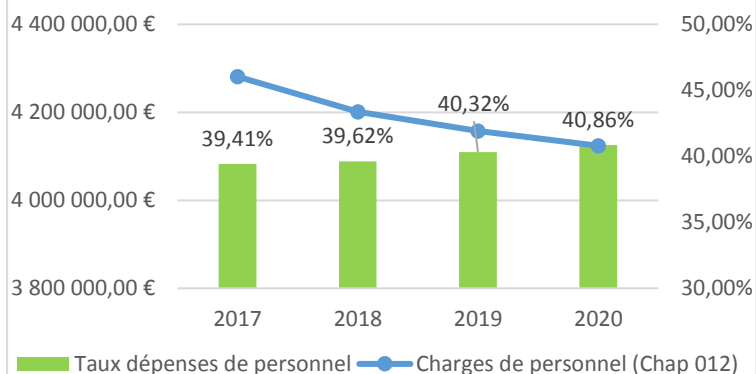
La baisse des dépenses de fonctionnement est particulièrement remarquable au chapitre des charges à caractère général avec une baisse de 15,8%. Les charges du personnel ont baissé de près de 4% sur la période. Toutefois, les dépenses réelles de fonctionnement ayant diminué de manière plus importante, le poids des dépenses de personnel dans la section de fonctionnement augmente légèrement.

Monsieur OZENNE explique que la baisse des charges à caractère général est l'effet positif de la fusion des communautés de communes. S'agissant des charges de personnel, la baisse ne va pas se poursuivre puisque des recrutements vont intervenir notamment pour le PLUi ou pour Petite Ville de Demain. L'objectif sera de limiter la hausse.

### Charges à caractère générale



### Charge de personnel



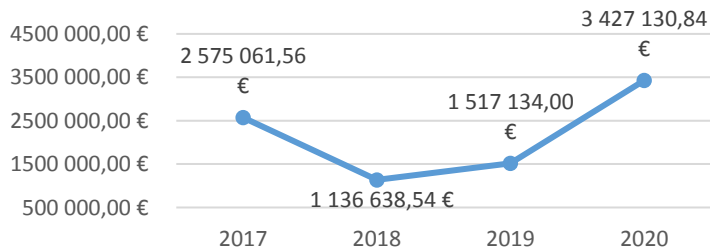
Au niveau des investissements, après une année 2017 avec plus de 2,5 millions de réalisations (reste à réaliser des anciennes communautés de communes), les exercices 2018 et 2019 ont été consacré uniquement à des travaux de voirie et à des travaux et acquisitions récurrentes (mobilier, véhicules...). L'année 2020 est la première année avec des investissements nouveaux avec notamment le PSLA de Tilly sur Seules et l'atelier technique. Cette année d'investissement plus important engendre un besoin de financement de la section d'investissement plus important que les années précédentes (2,1 millions). Ce besoin de financement entraîne une diminution importante du montant à reporter en section de fonctionnement.

S'agissant de l'atelier intercommunal, Monsieur DUBOIS rappelle que des recettes sont attendues notamment par la vente de l'atelier de Ver sur Mer et potentiellement celui de Fontenay le Pesnel si on réunit l'ensemble des services à Moulins en Bessin.

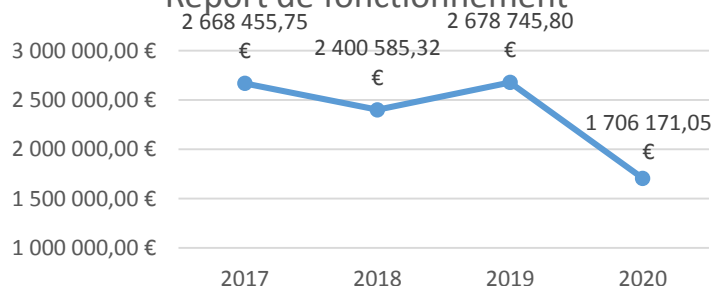
Madame LEFEVRE demande s'il n'y aura pas encore de nouvelles dépenses non prévues sur cet atelier. Monsieur DUBOIS répond que la fosse mécanique n'est pas encore engagée pour un montant de 10 000€ qui se fera sur des économies sur la voirie.

Monsieur LESERVOISIER souligne que sur les investissements 2020, il y a 800 000€ financés par un emprunt qui sera financé par des recettes régulières.

### Dépenses d'investissement hors remboursement



### Report de fonctionnement





**PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL 2021 PAR CHAPITRE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Propositions 2021</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	2 671 763,00	2 360 317,63	2 672 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 350 000,00	4 127 016,60	4 400 000,00
014	Atténuations de produits	1 573 384,00	1 573 383,57	1 573 384,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 837 642,00	1 829 113,86	1 850 000,00
66	Charges financières	295 051,00	294 620,24	284 415,25
67	Charges exceptionnelles	104 800,00	7 651,43	110 000,00
681	Dotations aux amortissements	830 839,00	835 236,23	831 000,00
686	Provision pour dépréciation des créances			60 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 437 110,00		1 365 386,26
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 250 589,00</b>	<b>11 027 339,56</b>	<b>13 196 185,51</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Excédent antérieur reporté	2 678 746,00		1 706 171,05
13	Diminution de charges (rembour maladie)	62 000,00	103 549,54	62 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	282 743,00	266 554,31	282 743,00
70	Produits des services (Cantines, Garderies, ALSH, autres)	1 041 375,00	1 069 775,67	1 410 000,00
73	Impôts et taxes	9 470 580,00	9 498 044,26	9 470 580,00
74	Dotations et participations	1 247 894,00	1 265 501,09	1 247 894,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	3 826,08	37 883,00
76	Produits financiers (parts sociales)		67,32	
77	Remboursements divers- produits des cessions	26 934,00	45 924,58	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>14 814 272,00</b>	<b>12 253 242,85</b>	<b>14 217 271,05</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>1 563 683,00</b>	<b>1 225 903,29</b>	<b>1 021 085,54</b>

A la question de Madame CROCOMO, il est précisé que la provision pour dépréciation des créances est une demande d'inscription du Trésorier non liée au COVID.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Total des RAR 2020</b>	<b>Nouvelles inscriptions</b>	<b>TOTAL</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 557 217,70	2 557 217,70
<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>711 613,25</b>	<b>711 613,25</b>
Remboursement du capital des emprunts		711 613,25	711 613,25
<b>Frais d'études et fonds de concours (20)</b>	<b>10 747,00</b>	<b>304 000,00</b>	<b>314 747,00</b>
Frais d'études : PLUI		100 000,00	100 000,00
Pôle périscolaire et culturel		80 000,00	80 000,00
CUISINE CENTRALE		70 000,00	70 000,00
SITE INTERNET		20 000,00	20 000,00
Fonds concours VER	10 747,00		10 747,00
Aides aux entreprises		34 000,00	34 000,00
<b>Achats de matériels et mobiliers (21)</b>	<b>43 172,00</b>	<b>680 000,00</b>	<b>723 172,00</b>
Matériels Service technique	3 874,00	200 000,00	203 874,00
Informatique écoles	11 399,00		11 399,00
Informatique administratifs		100 000,00	100 000,00
Photocopieurs		250 000,00	250 000,00

Mobilier scolaire		20 000,00	20 000,00
Mobilier Bibliothèques		10 000,00	10 000,00
Matériels et mobiliers divers	27 899,00	100 000,00	127 899,00
<b>TRAVAUX (23)</b>	<b>772 345,00</b>	<b>1 720 000,00</b>	<b>2 492 345,00</b>
Rénovation bâtiment char à voile		520 000,00	520 000,00
Travaux divers de bâtiments	3 925,00	300 000,00	303 925,00
Création Atelier Technique	145 000,00		145 000,00
Programme voirie 2019-2020-2021	620 000,00	700 000,00	1 320 000,00
Chemins et environnement	3 420,00	150 000,00	153 420,00
Travaux en régie		50 000,00	50 000,00
<b>Subventions d'investissement</b>		<b>232 700,00</b>	<b>232 700,00</b>
Amortissement des subventions versées		232 700,00	232 700,00
	<b>826 264,00</b>	<b>6 205 530,95</b>	<b>7 031 794,95</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Total des RAR 2020	Nouvelles inscriptions	TOTAL
<b>Affectation de résultats</b>		<b>2 100 574,69</b>	<b>2 100 574,69</b>
Virement de la section de fonctionnement prévisionnel			1 315 386,26
<b>Produits des cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>
Terrain Ver sur Mer		180 000,00	180 000,00
<b>Dotations, fonds divers</b>	<b>253 603,00</b>	<b>401 898,00</b>	<b>655 501,00</b>
FCTVA			
FCTVA 2020	253 603,00		253 603,00
FCTVA 2021		401 898,00	401 898,00
<b>Amortissement des immobilisations</b>		<b>831 000,00</b>	<b>831 000,00</b>
Amortissement des immobilisations		831 000,00	831 000,00
<b>Subventions et Emprunts</b>	<b>97 000,00</b>	<b>452 333,00</b>	<b>549 333,00</b>
DETR VOIRIE 2021		100 000,00	100 000,00
Etat - DETR -Informatique (20%)	22 000,00	24 000,00	46 000,00
Etat - DETR -Bâtiments scolaires	45 000,00		45 000,00
Sécurisation des écoles	24 000,00		24 000,00
subvention char à voile (70%)	0,00	303 333,00	303 333,00
Chemins (20%)		25 000,00	25 000,00
Fonds de concours circuit médiéval TILLY	6 000,00		6 000,00
<b>Emprunt</b>		<b>1 400 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>350 603,00</b>	<b>3 965 805,69</b>	<b>7 031 794,95</b>

0,00

PSLA - Pôle Santé Libéral et Ambulatoire - Tilly sur Seules

DEPENSES	dépenses 2020	RAR 2020	Nouvelles inscriptions	BP 2021	RECETTES	Recettes 2020	RAR 2020	Nouvelles inscriptions	BP 2021
Honoraires et travaux	1 367 023,09	624 811,00	237 852,00	862 663,00	Département	84 533,00	65 467,00		65 467,00
					Région	125 190,72	124 809,00		124 809,00
					Fonds Européens		483 330,00		483 330,00
					Fonds Etat	141 000,00	329 000,00		329 000,00
					FCTVA		306 185,00	39 017,00	345 202,00
					Emprunt	500 000,00	319 424,00		319 424,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 367 023,09</b>	<b>624 811,00</b>	<b>237 852,00</b>	<b>862 663,00</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>850 723,72</b>	<b>1 628 215,00</b>	<b>39 017,00</b>	<b>1 667 232,00</b>

PSLA - Pôle Santé Libéral et Ambulatoire - Creully sur Seules

DEPENSES	dépenses 2020	RAR 2020	Nouvelles inscriptions	BP 2021	RECETTES	BP 2021
Honoraires Travaux	13 500,00 167 020,00	71 100,00	3 173 020,00	71 100,00 3 173 020,00	Département	380 000,00
					Région	250 000,00
					Fonds Européens	175 000,00
					Fonds Etat	500 000,00
					FCTVA	538 000,00
					Emprunt	1 581 640,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>180 520,00</b>	<b>71 100,00</b>	<b>3 173 020,00</b>	<b>3 244 120,00</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 424 640,00</b>

Monsieur DUBOIS indique que 700 000€ de voiries n'est pas suffisant. Il est conscient de la nécessité de faire des efforts mais il s'agit d'une baisse de 30%.

Madame LEBUGLE ajoute que la compétence voirie est la seule compétence qui permet des investissements sur les petites communes.

Monsieur OZENNE consent que cette baisse ne fasse pas plaisir mais si on applique le budget alloué à la voirie sur Isigny Omaha Intercom le montant devrait être de 515 000€.

Monsieur DUBOIS admet l'argument mais rappelle que certaines voiries n'ont pas eu de travaux de très nombreuses années.

Monsieur ROSELLO de MOLINER estime que ce montant est faible en rappelant que toutes les voiries hors départementales sont de compétence intercommunale.

Monsieur OZENNE rappelle qu'il s'agit ici d'orientation et que le conseil communautaire devra trancher selon les priorités souhaitées.

Monsieur LAVARDE souligne que la proposition faite est le fruit d'une discussion sereine ayant eu lieu en commission finance. Il est a remarqué que le budget est structurellement difficile et que cette discussion sur les investissements aura chaque année. En effet une fois l'annuité d'emprunt réglé, il ne reste plus que 700 000€ pour investir.

A la question de Monsieur de PONCINS, Monsieur COUZIN explique qu'un cabinet d'étude et un chargé de mission sont essentiels pour mener à bien le PLUi. Toutes les collectivités ayant réalisé un PLUi ont procédé ainsi.

Monsieur de PONCINS fait remarquer que dans le cadre de Petite Ville de Demain une OPAH peut être envisagé et qu'elle n'est pas inscrite.

Monsieur OZENNE conclut la discussion en indiquant qu'il s'agit ici d'une présentation globale et que le budget sera affiné avant le vote le 8 avril 2021.

---

### **III. MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE EQUIPEMENT SPORTIF**

---

Monsieur OZENNE explique que l'intérêt communautaire des équipements sportifs concerne actuellement uniquement les gymnases. Seules Terre et Mer dispose sur son territoire d'un club de char à voile organisant régulièrement des compétitions d'envergures nationale, européenne et mondiale. Les infrastructures de ce club sont gérées par la commune d'Asnelles qui récupère un loyer de 7 000€ annuel.

Vue l'importance de ce club (20 000 pratiquants par an) et de la vitrine potentielle pour la communauté de communes, il sera proposé au conseil communautaire de déclarer cet équipement d'intérêt communautaire.

Si le conseil communautaire accepte cette modification de l'intérêt communautaire, il sera proposé de procéder à l'extension du bâtiment existant afin de le rendre conforme à l'usage et accessible.

Le projet est estimé à 520 000€ TTC. Il pourra faire l'objet de subventions. Le reste à charge de la communauté de communes sera couvert par le loyer versé par le CLNA sur une durée de 15 ans.

La conférence des Maires, réunie le 7 janvier 2021 en visioconférence, a pris connaissance et donné un avis favorable qui devra être validé en conseil communautaire.

Monsieur SCRIBE présente le Centre de Loisirs Nautique d'Asnelles en indiquant que cette association développe de nombreuses activités tel que le catamaran, le kayak en mer et sur la Seules, le jardin de la mer, le fat bike ... mais que l'activité phare est le char à voile avec une section sportive animée par 4 champions du monde et une école. Le CLNA dispense 20 000 séances par an à destination principalement des écoles (60 classes de toutes la France) et d'une trentaine de centres de loisirs. L'accueil de ces groupes fonctionne avec les centres d'hébergement de la commune d'Asnelles. L'association emploie 7 personnes en CDI et se renforce de 3 CDD pour la période estivale.

Monsieur SCRIBE ajoute que la CLNA réfléchit à développer leur activité kayak sur Seulles au départ de Creully sur Seulles et/ou de Tilly sur Seulles.

Monsieur OZENNE ajoute que le CLNA applique une réduction pour les écoles et les habitants de Seulles Terre et Mer.

Monsieur LAVARDE souligne l'effort de la commune d'Asnelles qui a renoncé à la vente du bâtiment pour le mettre à disposition de la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :  
MODIFIE la délibération n°2017-104 du 14 septembre 2017 pour déclarer d'intérêt communautaire de la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire les équipements nécessaires au Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles.**

---

#### **IV. REQUETE AUPRES DES COMMUNES : ARRETE PERMANENT DE SECURISATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIENS**

---

Monsieur OZENNE explique que conformément à l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le maire exerce la police de la circulation sur les voies du domaine public routier communal et du domaine public routier intercommunal à l'intérieur et à l'extérieur de l'agglomération.

Les interventions fréquentes et répétitives des agents techniques sur le réseau routier de compétence intercommunale pour la réalisation des travaux courants d'entretien et de réparation nécessitent en permanence une réglementation de la circulation en vue d'assurer la sécurité routière.

La Communauté de Communes Seulles Terre et Mer, sollicite auprès des communes, une autorisation pour les travaux d'entretien (élagage, fauchage...) et de réparation sur les voies communales et chemins ruraux de compétence intercommunale pour l'année 2021.

Monsieur de PONCINS estime qu'il serait opportun que les communes soient informées des interventions.

Monsieur VERET propose un amendement pour mentionner que la communauté de communes avertira les communes 48h avant toute intervention.

Monsieur OZENNE pense que cela n'est pas opportun sur les travaux ponctuels mais qu'une communication pourra être faite pour les travaux réguliers.

Monsieur de PONCINS ajoute que l'information permettrait d'éviter tout oubli.

Monsieur OZENNE pense qu'il n'est pas nécessaire de se rajouter des freins où l'on peut gérer en bonne intelligence.

Après avoir été mis au vote l'amendement de Monsieur VERET est rejeté par 42 voix contre et 1 pour.

Madame LE DUC DREAN demande que la communication soit faite quand cela est possible.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :  
AUTORISE le président à solliciter les communes pour la prise d'un arrêté permanent de sécurisation pour les travaux d'entretien et de réparation des voies communales et chemins ruraux de compétence intercommunale pour l'année 2021.**

---

#### **V. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEC POUR LE DISPOSITIF SOLEIL 14**

---

Monsieur LEMOUSSU explique que dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique, le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI à fiscalité propre du Calvados ont mis en place en 2019 le dispositif « Soleil 14 » pour favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire. Il comprend une plateforme en ligne de simulation des projets solaires, un accompagnement personnalisé des porteurs de projets et un référencement des installateurs solaires locaux.

Le SDEC ENERGIE a conclu un marché avec la société In Sun We Trust pour réaliser ces prestations pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois 2 ans.

Le coût du dispositif s'élève à 41 600€ pour 3 ans et il est financé à parité par le SDEC ENERGIE et les EPCI, soit un coût total par EPCI de 1 300€.

Les engagements du SDEC ENERGIE et de la Communauté de communes Seules Terre et Mer concernant ce dispositif ont été définis par la convention en date du 16 juillet 2019.

Par courrier en date du 8 juillet 2020, la société In Sun We Trust a informé le SDEC ENERGIE de son intention de modifier ses prestations à compter du 1er mars 2021, en raison de difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire.

Face à ces évolutions, In Sun We Trust a proposé différentes solutions, c'est-à-dire :

- 1) la poursuite du marché avec les nouvelles conditions,
- 2) ou la résiliation du marché
- 3) ou le maintien uniquement de la plateforme de simulation en ligne.

Ces solutions ont été discutées le 1er décembre 2020 au sein du Comité de pilotage Soleil 14 qui réunit le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI. Les membres présents se sont positionnés en faveur de la 3ème option, qui est la seule qui permet de maintenir la dynamique engagée et de rentabiliser les moyens investis, tout en offrant l'opportunité de renforcer la mobilisation locale en faveur de l'énergie solaire.

Celle-ci consiste à basculer vers un cadastre solaire classique : la plateforme de simulation en ligne sera maintenue, mais l'accompagnement par In Sun We Trust s'arrêtera, de même que le référencement des installateurs locaux,

Pour pallier l'arrêt de l'accompagnement du prestataire, il est proposé d'expérimenter la mise en place d'un conseil local pendant 1 an en orientant les porteurs de projet depuis la plateforme du cadastre solaire vers les acteurs suivants :

- Association Biomasse Normandie pour les particuliers et les Très Petites Entreprises
- Association Normandie Energie pour les industries et grands tertiaires
- Chambre d'agriculture de Normandie pour les agriculteurs
- SDEC ENERGIE pour les collectivités

Le coût de cette solution s'élève à 16 000€ pour une année, correspondant au financement du conseil local aux particuliers et à la mise à jour des supports de communication. Dans la continuité du principe retenu par la Commission consultative de financement du dispositif Soleil 14, à parité entre le SDEC ENERGIE et les EPCI, le SDEC ENERGIE prendra en charge 50% de ce coût. L'autre moitié est à financer à parité par les 16 EPCI du Calvados, ce qui représente une contribution financière pour la Communauté de communes Seules Terre et Mer de 500€ pour 1 an.

A l'issue de cette expérimentation et sur la base d'un bilan du dispositif, le SDEC ENERGIE et les EPCI partenaires détermineront l'opportunité de le prolonger ainsi que les modalités de financement de cette prolongation.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **DONNE son accord pour retenir la 3<sup>e</sup> option décrite ci-dessus**
- **S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention avec le SDEC ENERGIE**

---

## **VI. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX DE RENOUELEMENT BOUCLE DETECTION**

---

Monsieur OZENNE explique que la communauté a procédé à la réfection de chaussée de la route du camping (voirie d'intérêt communautaire) dans le cadre du programme de travaux de voirie 2020 (l'accord- cadre à bons de commande 2019-2020).

Le carrefour entre RD514 et Route du camping est équipé de feux tricolores avec boucles de détection.

La commune de Graye sur Mer est adhérente au SDEC pour les carrefours à feux.

Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu que la commune de Graye sur Mer assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de renouvellement de boucle de détection (terrassements, fourniture et déroulage de fourreaux, réseaux, pose de matériels de signalisation lumineuse et réfections provisoires et définitives). Cette convention prévoit le remboursement des frais engagés par la commune de Graye sur Mer après déduction de l'aide du SDEC.

Monsieur OZENNE ajoute que la communauté de communes devra verser la somme de 422,34€ H.T.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Graye sur Mer.

---

## VII. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CAO DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'APPEL D'OFFRE A BON DE COMMANDE ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS

---

Monsieur OZENNE explique que lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020, une délibération a été prise pour signer une convention de groupement de commande pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions avec les communes de Tilly-sur-Seulles et Loucelles qui avaient manifesté leurs intérêts.

Cette convention prévoit que la mutualisation concerne uniquement la passation de l'accord cadre à bons de commande. L'exécution de cet accord cadre reviendra à chaque membre du groupement selon ses besoins.

Dans cette convention, il est également prévu que chaque membre désigne un représentant titulaire à la commission d'appel d'offres. Les membres désignés doivent être membre de la CAO de la communauté de communes. Cette commission devra procéder à l'ouverture des plis puis se prononcer sur l'analyse des offres.

Afin de ne pas retarder la procédure, il est proposé de procéder à la désignation des membres.

Monsieur Christian GUESDON est candidat au poste de titulaire.  
Madame Sylvie LEBUGLE est candidate au poste de suppléant.

**Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire DESIGNER Christian GUESDON membre titulaire et Sylvie LE BUGLE suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'appel d'offre a bon de commande accord cadre pour la fourniture et la maintenance d'imprimantes multifonctions.**

---

## VIII. CREATION DE POSTE

---

Madame LECONTE indique que suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de deux agents des services transport il est nécessaire de créer de nouveaux postes :

- Il faut prévoir la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service transport.

Par la création de ces postes, les agents pourront être nommés avec effet rétroactif à cette date lorsqu'il sera procédé aux avancements de grade pour l'année 2021.

A la question de Monsieur LESERVOISIER il est répondu que la suppression des postes actuelles aura lieu après la nomination des agents sur les postes créés.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- CREE deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service transport.
- DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié

---

## IX. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS DES BENEVOLES DES BIBLIOTHEQUES

---

Monsieur OZENNE rappelle que lors du conseil communautaire du 4 juillet 2019, une délibération a été prise pour prendre en charge les frais de déplacement et de repas dans les mêmes conditions que les agents pour les bénévoles des bibliothèques intercommunales participant à des formations à la demande de la communauté de communes.

Or, cette délibération ne permet pas de prendre en charge les frais de déplacement des bénévoles des bibliothèques lorsqu'ils doivent aller chercher des commandes ou acheter des livres ou autres à la demande de la communauté de communes.

Dans le cadre du partenariat avec la Bibliothèque du Calvados, il est demandé de prévoir cette prise en charge des frais engagés par les bénévoles.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour prendre en charge ces frais de déplacement des bénévoles des bibliothèques.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **VOTE la prise en charge des frais de déplacement et de repas dans les mêmes modalités que la délibération n°2017-25 pour les bénévoles des bibliothèques intercommunales.**
- **DIT que la délibération 2019-064 est ainsi modifiée.**

---

## **X. MODIFICATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMUNE DE DUCY-SAINT-MARGUERITE DANS LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE STM**

---

Monsieur OZENNE explique que la commune de Ducs-Sainte-Marguerite a notifié le changement d'un de ses membres dans la commission Développement Economique de STM.

Dans la commission Développement Economique, Madame Emilie PINCON est remplacée par Monsieur René PETRICH.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :**

- **DIT que la commission est modifiée comme suit :**

Dans la commission Développement Economique, Madame Emilie PINCON est remplacée par Monsieur René PETRICH

---

## **XI. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT**

---

### **Décision n°2020-067**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles concernant le lot 14 Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation prévoyant une plus-value de 6 152,84 € H.T. et une moins-value de 2 380,00 € H.T., soit une plus-value de 3 772,84 € H.T. représentant 2.10 % du montant du marché initial.

D'accepter aussi l'avenant n°3 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles concernant le lot 14 Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation prévoyant une plus-value de 1 912,69 € H.T., soit 1.07 % du montant du marché initial. L'ensemble des avenants de ce lot représentent 8.58% du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 14 Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation s'établit donc à 194 756,68 € H.T.

### **Décision n°2020-068**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles concernant le lot 9 Plafonds suspendus prévoyant une moins-value de 1 440,00 € H.T, soit 5.43 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 9 Plafonds suspendus s'établit donc à 25 091,19 € H.T.

### **Décision n°2020-069**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles concernant le lot 12 Peinture prévoyant une plus-value de 815,30 € H.T, soit 3.28 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 12 Peinture s'établit donc à 25 690,76 € H.T.

### **Décision n°2020-070**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles concernant le lot 8 Plâtrerie, isolation prévoyant une plus-value de 4 100,00 € H.T, soit 4.77 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 8 Plâtrerie, isolation s'établit donc à 90 066,65 € H.T.

### **Décision n°2020-071**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seulles concernant le lot 7 Menuiserie bois prévoyant une plus-value de 339,26 € H.T. soit 0.44 % du montant du marché initial. L'ensemble des avenants de ce lot représentent 1.14% du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 7 Menuiserie s'établit donc à 76 391,19 € H.T.

### **Décision n°2020-072**

Il a été décidé de retenir la proposition de la société SICEE Ingénierie, 5 rue de Tilly 14400 Bayeux pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en place des plans d'actions pour les forages prioritaires Galletay n°1 et n°2.

#### **Décision n°2020-073**

Il a été décidé de céder pour destruction à la société RECUP 14, 2 Rue du Moulin 14114 Ver-sur-Mer le véhicule type fourgon Renault Kangoo immatriculé BM 206 AW

#### **Décision n°2020-074**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seules concernant le lot 7 Menuiserie bois prévoyant une moins-value de 325,51 € H.T. soit 0.42 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 7 Menuiserie s'établit donc à 76 051,93 € H.T.

#### **Décision n°2020-075**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°3 au marché de travaux de construction d'un PSLA à Tilly sur Seules concernant le lot 7 Menuiserie bois prévoyant une moins-value de 670,52 € H.T. soit 0.88 % du montant du marché initial. L'ensemble des avenants de ce lot représentent 2.01 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 7 Menuiserie s'établit donc à 75 720,67 € H.T.

#### **Décision n°2020-076**

Il a été décidé d'accepter l'avenant n°4 au marché de travaux concernant le lot 14 Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation prévoyant une plus-value de 624,89 € H.T. représentant 0.35% du montant du marché initial.

L'ensemble des avenants de ce lot représentent 8.91% du montant du marché initial. Le nouveau montant du lot 14 Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation s'établit donc à 195 351.57 € H.T.

#### **Décision n°2020-077**

Il a été décidé de retenir la proposition de la société Architecture Dimensions Nouvelles – 14 Rue Saint-Laurent - 14000 CAEN pour la maîtrise d'œuvre du PSLA de Creully sur Seules pour un taux de rémunération de 6,13% sur un estimatif de travaux de 2 160 000€ soit une rémunération de 132 500,00 € H.T.

Et de verser, conformément au règlement de consultation, une indemnité de 100€ H.T. aux vingt-huit (28) offres régulières non-retenues.

#### **Décision n°2020-078**

Il a été décidé de retenir la proposition de la compagnie ALLIANZ Henrio Moreaux Godey – 1 Rue du Docteur Guillet Place Saint Patrice - 14400 Bayeux pour la couverture du parc automobile et des risques annexes pour un montant TTC annuel de 13 666,77€ à partir du 1er janvier 2021.

#### **Décision n°2021-001**

Il a été décidé de retenir la proposition de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, ZI Le Martray 14730 Giberville d'un montant total de 2 631,45 € H.T. pour la maintenance annuelle des systèmes de chauffage, du traitement d'eau, de la production d'eau chaude sanitaire et de la ventilation, du groupe scolaire de Tilly-sur-Seules.

#### **Décision n°2021-002**

Il a été décidé de retenir la proposition de la société SARL BASLEY Claude, 2 impasse des Ecureuils 14250 Audrieu d'un montant total de 3 967,36 € H.T. pour le remplacement de la chaudière fioul à basse température de l'école de Lingèvres.

---

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

---

### **DISPOSITIF IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE 3<sup>ème</sup> PHASE**

Monsieur DAUCHY explique qu'en mars dernier, la Région Normandie et l'agence de développement Normandie ont mis en place un dispositif de soutien aux très petites entreprises auquel STM a participé. Les aides destinées aux très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants comptant 0, 1 ou 2 salariés étaient financées à 60% par la communauté de communes et à 40% par la Région Normandie.

En décembre, la crise sanitaire qui perdure, a affecté de nouveau un nombre important d'entreprises ne pouvant bénéficier des mesures mises en place dans le cadre du Fonds National de Solidarité. La Région a souhaité, comme elle l'a fait depuis le début de la crise, soutenir celles et ceux qui sont exclus des dispositifs nationaux en modifiant le dispositif « Impulsion Relance Normandie », l'objectif était d'apporter une aide directe aux entreprises subissant brutalement cette crise sanitaire prolongée.



Ces modifications portent sur l'élargissement des conditions d'éligibilité pour cibler prioritairement les secteurs d'activité du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel.

Ce dispositif appelé **IMPULSION RÉSISTANCE** proposé des subventions forfaitaires de :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020, une délibération a été prise pour approuver les modifications du dispositif « Impulsion Relance Normandie » et signer l'avenant n°2 à la convention du dispositif « Impulsion Résistance Normandie » avec la Région et l'AD Normandie.

Monsieur DAUCHY fait le bilan sur ce dispositif pour notre territoire en indiquant que 11 entreprises ont bénéficié de ces dispositifs pour un montant total d'aides de 19 000€ financés par la Région à hauteur de 7 600€ et par STM à hauteur de 11 400€.

Il explique également que les entreprises ayant eu un délai court pour se faire connaître, la Région propose de prolonger ce dispositif dans les mêmes conditions afin de pouvoir apporter son aide à des entreprises éligibles.

Il sera donc demandé au prochain conseil communautaire (mars) de se prononcer sur l'opportunité de prolonger ce dispositif et, le cas échéant, voter une enveloppe budgétaire.

### **PRESENTATION DU « DUMISTE »**

Monsieur LEU explique que Seules Terre et Mer est la seule intercommunalité du département à ne pas disposer d'un établissement d'enseignement, il est proposé de recruter un DUMISTe c'est-à-dire un titulaire du Diplôme Universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire.

En lien avec les enseignants, ce dumiste sera en charge de mettre en place un projet éducatif visant à initier les enfants à la pratique du chant, d'instrument de musique ...

Monsieur OZENNE indique que la création de poste se fera lors du prochain conseil communautaire.

Madame BOUVET-PENARD trouve que l'idée est très bien mais elle demande pourquoi ne pas prendre la ferme culturel du bessin.

Monsieur OZENNE répond que la facture risque d'être plus élevée qu'un dumiste.

Monsieur LESERVOISIER souligne que c'est une substitution de l'Education Nationale.

Monsieur OZENNE demande s'il y a d'autres questions.

Madame LEDUC DREAN demande pour quels raisons le sujet sur les déchets ménagers n'est pas abordée en commission.

Monsieur LEMOUSSU indique qu'un groupe de travail va être mis en place pour travailler sur ce sujet.

Monsieur LECOURT demande la procédure pour la révision ou la modification des PLU Communaux.

Monsieur OZENNE répond que cette demande est prise en compte et qu'une note explicative sera faite ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur OZENNE lève la séance à 21H50.